

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 12 JUIN 2014

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 12 juin 2014 à 19 heures, sous la présidence de **Monsieur Frédéric GIRODET, Maire.**

Étaient présents :

Membres élus :

Odile PRADIER, Jacques ROUCHON, Christine BONNEFOY, Daniel TONSON, Maguy FOULTIER, Patrice FRANÇON, Dominique COLOMB, Adjoints ; M.-Françoise SOUBEYRAN, Conseillère Municipale Déléguée ; Dominique ASTIER-COURBON, Louis BESSON, Carole CLUZEL, Stéphanie DEFOUR, Thierry DESOLME, Philippe DUTEL, Camille FANGET, Jean FOURNEL, Chrystelle GASSMANN, Pauline JOUSSERAND-TOURON, André MOLLE, Alain MONDON, Maryline MOUNIER, Jérôme PICHOT, Bernard ROUCHON, Jean-Jacques SAMUEL, Arlette VIOZAT, Conseillers Municipaux.

Personnel administratif :

M. SAMUEL, M. JOURDAT

Absents excusés avec pouvoir

Joël AUROUZE qui a donné pouvoir à Christine BONNEFOY.

Absents excusés

Néant

Absents

Néant

Monsieur Jean-Jacques SAMUEL a été nommé secrétaire de séance.

M. Le Maire aborde ensuite le 1^{er} point de l'ordre du jour.

1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 26 AVRIL 2014

Le Conseil Municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, le compte-rendu du 26 avril 2014.

2 - DÉCISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ART. L.2122-22 CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

M. Le Maire donne lecture des arrêtés pris depuis la dernière réunion du Conseil Municipal :

Arrêté N° 14/118 portant nomination des membres du C.C.A.S. de Saint Just Malmont, à savoir : Mesdames Denise DELORME, Annie MESSANA, Bernadette SICARD, Marie-Josèphe BARDEL et Monsieur Dominique MORETTON

Arrêté N° 14/120 portant sur l'approbation de l'entreprise attributaire pour le lot N° 5 façade stéphanoise 468 Z.A. Velay Auvergne 43330 SAINT FERREOL D'AUROURE pour le marché de construction de l'école élémentaire, et signature de l'acte d'engagement pour un montant de 25 095,52 euros HT .

3 - TIRAGE AU SORT SUR LISTE ÉLECTORALE GÉNÉRALE DES JURÉS D'ASSISES 2015

M. Le Maire rappelle que par arrêté en date du 22 avril 2014, Monsieur le Préfet de la Haute-Loire a fixé à 200 le nombre de jurés à tirer au sort dans les communes du département pour la constitution de la liste préparatoire 2015 des jurés d'assises.

Il expose que, comme chaque année, il convient, en application des dispositions du code de procédure pénale, de tirer au sort 12 personnes sur la liste électorale en séance publique avant le 15 juillet 2014.

M. Le Maire précise que :

- en vertu de l'article 261 du code de procédure pénale, ne seront pas retenues les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile qui suit ;
- les personnes tirées au sort, âgées de plus de 70 ans, pourront être dispensées des fonctions de juré sur simple demande.

Par conséquent, il est procédé par le secrétaire de séance au tirage au sort sur la liste électorale générale de la collectivité de 12 personnes.

Ont été tirés au sort : MESSANA Francesco, ROCHE Gina, JOURNET Stéphanie, QUINSON Bernadette épouse PERROT, SOUVIGNET Jean-Louis, GUICHARD Madeleine épouse TEYSSIER, FERRAPY Jean, ARGAUD Florian, JOLIVET Christian, MOINE Marie-Bernadette épouse BINEK, AIME Simon et CATELIN Delphine épouse BUET.

Ces personnes seront avisées par la collectivité.

4 - RÉSULTATS ANALYSE OFFRES RELATIVES À APPEL D'OFFRES POUR MARCHÉ A BONS DE COMMANDE SUR APPEL D'OFFRES OUVERTS POUR FOURNITURE ET CONFECTION REPAS À CONSOMMER SUR PLACE AU RESTAURANT SCOLAIRE MUNICIPAL ET APPROBATION DU CHOIX DE L'ENTREPRISE

M. Le Maire rappelle que le conseil municipal a, dans sa séance du 4 mars 2014, approuvé la consultation visant à confier à un prestataire l'approvisionnement en produits et denrées alimentaires, la confection et la fourniture de repas sous mode service à table sur site pour le restaurant scolaire municipal et conditionnés pour le portage sur le site annexe de l'école de Malmont, ainsi qu'il a autorisé M. Le Maire à lancer la consultation en vue du renouvellement du marché de prestations de service.

Il précise qu'une consultation a eu lieu sur la base d'une prévision annuelle de repas estimée à 25 500 repas enfants et 450 repas adultes. La date limite de réception des offres avait été fixée au 28 avril 2014 à 12h.

Les critères de jugement des offres sont les suivants :

- | | |
|--|------|
| 1) Valeur technique de l'offre | 40 % |
| - Composition des repas | 30 % |
| - Propositions d'animation | 10 % |
| 2) Prix des prestations | 45 % |
| 3) Capacités professionnelles, techniques, financières du candidat : | 15 % |

M. Le Maire expose que 7 sociétés ont retiré un dossier de consultation et que 5 ont répondu, à savoir :

- SOGIREST, ZI de Blanzat 03100 MONTLUCON
- SUD EST RESTAURATION, 6 rue du Dr Rerolle 71250 SALORNAY / GUYE
- ELIOR RESTAURATION Enseignements, 42 avenue Georges Pompidou 69442 LYON Cédex 03
- API RESTAURATION, 222 Bd Gustave Flaubert 63000 CLERMONT FERRAND
- CORALYS, 19h chemin de Boutary 69300 CALUIRE ET CUIRE

La commission d'appel d'offres chargée d'ouvrir et d'analyser les offres s'est réunie les 29 avril et 2 juin 2014.

Les résultats de l'analyse des offres sont ensuite présentés, selon les critères de jugement, ainsi que l'avis de la commission.

M. Le Maire précise que la société ELIOR RESTAURATION, prestataire actuel de la collectivité, a été retenue car il est arrivé en tête du classement suite à l'analyse des offres.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **RETIENT** l'avis de la commission d'appel d'offres, à savoir la proposition de la société ELIOR RESTAURATION pour un contrat d'une durée de trois ans plus une année, à compter du 1^{er} septembre 2014.

5 - REPRISE DE 5 CONCESSIONS AU CIMETIÈRE COMMUNAL DE SAINT JUST MALMONT

M. Le Maire expose qu'en vertu des articles L.2223-17, R.2223-12 à R.2223-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune a la faculté de reprendre des concessions funéraires au cimetière communal, si celles-ci sont abandonnées suivant une procédure bien définie.

Il précise qu'en vertu de cette réglementation, il a été constaté par un premier procès-verbal en date du 1^{er} mars 2011 de l'état d'abandon de 8 concessions au cimetière de Saint-Just-Malmont.

M. Le Maire informe ensuite qu'à deux reprises (18 avril 2012 et 18 avril 2013), il a été procédé à une nouvelle constatation de l'état d'abandon.

Suite à cette procédure, les descendants de 3 concessions se sont manifestés en mairie pour signaler leur engagement à entretenir ces sépultures, soit les concessions N° 263 (FANGET Joannès), 230 (VACHER Jean-Claude) et 349 (MOURIER François) ;

M. Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la reprise par la commune de 5 concessions qui ont plus de 30 ans d'existence, et dont l'état d'abandon a été constaté à deux reprises à trois ans d'intervalle.

Considérant que l'état d'abandon de ces concessions a bien été constaté de nouveau en date du 19 mai 2014, et que cette situation décèle une violation de l'engagement souscrit par l'attributaire de ces concessions en son nom et au nom de ces successeurs, de la maintenir en bon état d'entretien et qu'elles sont, en outre, nuisibles au bon ordre et à la décence du cimetière,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** M. Le Maire à reprendre au nom de la commune et à remettre en service pour de nouvelles inhumations les concessions en état d'abandon suivantes :

N° 125	DOUTRE Jacques
N° 155	PEYRARD Antoinette
N° 266	RULLIERE Louis
N° 281	FOURNEYRON Jean-Baptiste
N° 331	DUPUY Joseph

M. Le Maire informe qu'une consultation sera organisée auprès des sociétés spécialisées pour l'exhumation de ces concessions pour permettre ensuite la mise en vente.

6 - ADHÉSION DES COMMUNES DE BAS EN BASSET, MARLHES & ST JULIEN DU PINET AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE CAPTURE CARNIVORES DOMESTIQUES ERRANTS

M. Le Maire informe que, par courrier en date du 2 juin 2014, le Président du Syndicat Intercommunal de Capture des Carnivores Domestiques Errants demande au conseil municipal de se prononcer sur l'adhésion des communes de Bas-en-Basset, St-Julien-du-Pinet et Marlhes au SICCDE.

Il précise que le bureau du comité syndical du 17 mai 2014 du SICCDE a accepté ces trois candidatures et invite les communes adhérentes à se prononcer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** les adhésions au Syndicat Intercommunal de Capture des Carnivores Domestiques Errants des communes de Bas-en-Basset, St-Julien-du-Pinet et Marlhes, et **DONNE POUVOIR** à M. Le Maire de transmettre cette délibération au Président du SICCDE en mairie de St-Jeures.

7 - RÈGLEMENT INTÉRIEUR RESTAURANT SCOLAIRE

M. Le Maire rappelle aux conseillers municipaux que des modifications ont été apportées au règlement intérieur, notamment à l'article 3 concernant les tarifs des repas pour lesquels des pénalités de 1,50 €, en plus du prix du repas, seront appliquées pour les absences et annulations non justifiées, et pour les enfants présents et non inscrits, suite à de nombreux abus de la part de certaines familles qui ont engendré du gaspillage, malgré une information récurrente auprès des familles.

Mme BONNEFOY précise que les enfants ne peuvent être accueillis au restaurant scolaire seulement à partir de l'âge de trois ans révolus. Elle indique toutefois qu'une dérogation pourrait être accordée aux enfants âgés entre deux et trois ans, scolarisés, sous réserve qu'ils soient propres et autonomes.

Mme JOUSSERAND-TOURON s'interroge, à l'article 2, concernant l'encadré stipulant que « *tout enfant ne pouvant se déplacer seul et nécessitant un accompagnement individuel (plâtre, béquilles,...) ne sera accepté au restaurant scolaire qu'à la condition où les parents proposent une solution d'accompagnement entre l'école et le restaurant, à l'aller comme au retour.* »

Mme BONNEFOY indique que cette phrase a été ajoutée sur le règlement car à plusieurs reprises, des enfants en incapacité de se déplacer seul ont été inscrits à la cantine et déposés à l'école par les parents, sans que le directeur d'établissement ou la mairie n'aient été informé de la situation, et par conséquent mis devant le fait accompli. Elle précise que du personnel administratif avait été réquisitionné pour faire face à cette situation, faute de personnel encadrant suffisant pour s'occuper individuellement de cet enfant, et qu'aujourd'hui, ce n'est plus gérable. Elle rappelle que des dispositions spécifiques de certaines assurances scolaires permettent la prise en charge d'un accompagnement individualisé.

Mme JOUSSERAND-TOURON trouve que la notion de « solution d'accompagnement » lui semble un peu vague.

M. Le Maire précise que par ce terme, il revient aux familles de prendre contact au préalable avec la mairie afin d'étudier ensemble les solutions que nous pouvons apporter, et ne pas être pris au dépourvu, en indiquant que le règlement doit être encadré de manière ferme afin de nous prémunir, tout en laissant une marge de manœuvre, dans la limite de nos possibilités. Il précise que l'accompagnement individualisé d'un enfant met en péril le taux d'encadrement de groupe, a fortiori si les services ne sont pas prévenus.

Il rappelle toutefois que ce sont des cas très rares.

Concernant les médicaments, M. DUTEL demande s'il y a des solutions pour les enfants qui ont des traitements de longue durée.

Mme BONNEFOY rappelle que le personnel encadrant du restaurant scolaire n'est pas habilité à administrer un médicament et qu'il demandé aux familles de s'organiser autrement, sachant que les médecins peuvent modifier les posologies sur la journée.

Le Conseil Municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, le règlement intérieur du restaurant scolaire.

8 - INDEMNITÉ CONSEIL AU TRESORIER

M. Le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur une délibération habituelle qui revient chaque année concernant l'indemnité à accorder à M. le Trésorier de Saint-Didier-en-Velay pour les missions d'assistance et de conseil, et la préparation et la conception de documents budgétaires.

Il rappelle que l'indemnité de conseil est calculée par application du tarif ci-après à la moyenne des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement, à l'exception des opérations d'ordre et afférentes aux trois dernières années :

- Sur les 7622,45 premiers euros à raison de 3 %
- Sur les 22 867,35 euros suivants à raison de 2 %
- Sur les 30 489,80 euros suivants à raison de 1,50 %
- Sur les 60 679,61 euros suivants à raison de 1 %
- Sur les 106 714,31 euros suivants à raison de 0,75 %
- Sur les 152 449,02 euros suivants à raison de 0,50 %
- Sur les 228 673,53 euros suivants à raison de 0,25 %
- Sur toutes les sommes excédant 609 796,07 euros à raison de 0,10 %

En aucun cas l'indemnité allouée ne peut excéder une fois le traitement brut majoré 150.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE**, l'indemnité de conseil au taux de 100 % à Madame Monique BOIS, receveur pour l'année 2014, ainsi que l'indemnité de confection des documents budgétaires calculée par application des tarifs en vigueur (soit 785,57 € brut en 2013).

9 - PERSONNEL COMMUNAL

- **Délibération autorisant M. Le Maire à recruter pour remplacer des agents communaux en arrêt maladie, en congés ou en formation**

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que l'article 3, alinéas 1 et 2 de la loi N°84-53 modifiée du 26 janvier 1984 autorise le recrutement d'agents non titulaires pour le remplacement d'agents titulaires indisponibles, pour des besoins saisonniers ou pour des besoins occasionnels.

Il propose donc à l'assemblée délibérante de l'autoriser à procéder à ces recrutements si nécessaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** M. Le Maire à procéder à de tels recrutements si le besoin s'en fait sentir et dans les conditions prévues par le texte précité, et à signer les contrats de travail s'y afférent.

- **Renouvellement C.U.I.**

M. Le Maire informe que deux contrats aidés par l'Etat (C.U.I.) arrivent prochainement à échéance :

- Au 30 août 2014 pour Madame TOURON Chantal, affectée au restaurant scolaire municipal et à l'école publique de St-Just-Malmont, sur la base de 20 h hebdomadaire.
- Au 30 juin 2014 pour Madame GUERIN Martine, affectée au restaurant scolaire municipal et à l'école publique de St-Just-Malmont, sur la base de 20 h hebdomadaire.

M. Le Maire informe qu'après renseignements pris auprès du Pôle Emploi de Monistrol-sur-Loire, il est possible de renouveler le C.U.I. de Mme TOURON pour une période d'un an, et celui de Mme GUERIN pour une période de 3 mois maximum, étant donné qu'un contrat aidé avait déjà été fait auparavant. Il précise qu'une solution va être étudiée pour la rentrée, afin de conserver cet agent dans les effectifs de la collectivité, sachant qu'elle donne entière satisfaction dans ses missions.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le renouvellement pour une période d'un an du C.U.I. de Madame TOURON Chantal, à compter du 1^{er} septembre 2014, sur la base de 20 h hebdomadaire, et le renouvellement pour une période de deux mois (soit jusqu'à la rentrée de septembre) du C.U.I. de Madame GUERIN Martine, à compter du 1^{er} juillet 2014, sur la base de 20 h hebdomadaire, et **AUTORISE** M. le Maire à signer les conventions et contrats de travail.

- **Prise en charge frais accident du travail**

M. Le Maire rappelle que le Conseil Municipal avait approuvé le mandatement des honoraires, frais et soins médicaux liés à un accident de travail d'un agent qui avait eu lieu en 2005, et non pris en compte dans le cadre de la garantie des risques statutaires.

Il demande à l'assemblée délibérante de se prononcer sur la prise en charge des dépenses complémentaires liées à cet accident de travail, conformément à l'avis de la commission de réforme de la Haute-Loire, notamment des frais de déplacement relatifs aux soins consécutifs à l'accident de travail et de ses conséquences qui s'élèvent à la somme de 548,50 € (pour environ 1 800 kilomètres).

Le Conseil Municipal, **APPROUVE**, à l'unanimité, la prise en charge des frais de déplacement liés aux soins consécutifs à l'accident de travail pour la somme de 548,50 € et **DONNE POUVOIR** à M. Le Maire de mandater ces frais.

10 - DÉSIGNATION DE DEUX MEMBRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CRÈCHE HALTE GARDERIE « LES ENFANTS »

M. Le Maire informe qu'il convient de désigner deux membres pour siéger au Conseil d'Administration de la Crèche Halte-Garderie « Les Enfants ». Il propose de nommer Christine BONNEFOY et Chrystelle GASSMANN pour y siéger.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** la désignation de Mesdames Christine BONNEFOY et Chrystelle GASSMANN pour siéger au Conseil d'Administration de la crèche.

11 - TRAITÉ DE CONCESSION GAZ

M. Le Maire rappelle que la commune de Saint-Just-Malmont avait confié la distribution publique de gaz à GRDF sur son territoire par un contrat de concession le 3 juillet 1998, pour une durée de 30 ans. Les modalités prévues pour rendre ce contrat exécutoire n'ont pas été réalisées, un renouvellement de contrat échu est donc à conclure.

Il précise que les discussions entre GRDF et la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies) ont abouti en 2010 à un nouveau modèle de traité de concession sur la base duquel est rédigé le traité de concession proposé ce jour à la délibération du Conseil Municipal.

M. Le Maire informe que le traité de concession attribue à GRDF la conduite, l'exploitation et l'entretien du réseau de distribution de gaz naturel sur la commune, ainsi que le développement du réseau. Il indique également que la commune, en qualité d'autorité concédante, demeure propriétaire du réseau et sera destinataire chaque année d'un compte-rendu annuel d'activités de la concession réalisé par GRDF. Il précise que les travaux d'extension du réseau gaz seront réalisés par GRDF si la rentabilité est favorable selon le B/I (bénéfice sur investissement) encadré réglementairement. L'investissement est à la charge de GRDF qui reçoit en rémunération les recettes d'acheminement. Il informe que le réseau gaz représente 23 332 mètres pour 920 clients.

M. Le Maire indique que le nouveau cahier des charges prend en compte les évolutions suivantes :

- Revalorisation de la redevance de concession liée au fonctionnement (au titre de 2013, le montant serait de 2 676 € au lieu de 2 398 €)
- Présentation des indicateurs de performance du réseau et un suivi des réclamations des usagers

Il rappelle enfin que la commune disposant d'un contrat historique de distribution de gaz naturel n'est pas soumise à l'obligation de mise en concurrence de cette délégation de service public.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE**, la signature du traité de concession avec GRDF pour la distribution de gaz naturel sur la commune

Avant de passer au 12^{ème} point de l'ordre du jour concernant le compte-rendu des commissions municipales et des réunions dans les structures intercommunales, M. Le Maire propose de traiter le point relatif aux questions diverses.

13 - QUESTIONS DIVERSES

- Proposition de membres pour la commission de révision des listes électorales

M. Le Maire rappelle qu'il convient de procéder à la nomination de membres de la commission de révision des listes électorales, pour chacun des bureaux de vote, ainsi que le bureau centralisateur, à la fois pour l'Administration et pour le Tribunal de Grande Instance. Il propose donc de nommer les personnes suivantes :

- Délégués de l'Administration

- Bureau Centralisateur : - Titulaire : Mme BOYER née MARCONNET Jocelyne
- Suppléante : Mme BACHELET Elisabeth
- Bureau N°1 : - Titulaire : Mme CHATAIGNON née POULAT M.-Thérèse
- Suppléante : Mme BONNEFOY née MONDON Christine
- Bureau N°2 : - Titulaire : Mme GRANGETTE née PEYRON M.-Noëlle
- Suppléant : M. Philippe DUTEL
- Bureau N°3 : - Titulaire : Mme FREYCENON née MONTERYMARD M.-Paule
- Suppléante : Mme FOULTIER née MEILLER Marguerite
- Bureau N°4 : - Titulaire : M. CHALAYER Pierre
- Suppléant : M. COLLARD Jacques

- Délégués du Tribunal de Grande Instance
 - Bureau Centralisateur : - Titulaire : M. CHEYNET René
- Suppléant : M. ROUCHON Bernard
 - Bureau N°1 : - Titulaire : M. MONDON Paul
- Suppléante : Mme PRADIER née VARENNE Odile
 - Bureau N°2 : - Titulaire : M. MASSON Marcel
- Suppléant : M. FOURNEL Jean
 - Bureau N°3 : - Titulaire : Mme PEYRARD née GAUTHIER Céline
- Suppléant : M. BESSON Louis
 - Bureau N°4 : - Titulaire : M. ROBERT Alain
- Suppléant : Mme FOURNEL née TARDY Monique

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE**, la proposition des membres de la commission de révision des listes électorales à l'administration et au Tribunal de Grande Instance.

12 - COMPTE-RENDU COMMISSIONS MUNICIPALES ET RÉUNIONS STRUCTURES INTERCOMMUNALES

- Vie Scolaire/Jeunesse

○ **Restaurant scolaire**

Mme BONNEFOY informe qu'une animation sur le thème du Brésil, en rapport avec la Coupe du Monde a eu lieu dernièrement.

Elle indique également qu'une animation country dans le cadre d'un menu western sera présentée le 19 juin prochain.

Aussi, ce vendredi 13 juin, une fabrication de cakes sucrés et salés par les enfants de la cantine sera organisée par le cuisinier pour les vendre le soir même à la kermesse de l'école de Malmont.

Enfin, un pique-nique devrait être organisé le vendredi 4 juillet, à l'ancien stade.

Mme BONNEFOY informe que suite à des formations, le personnel d'encadrement propose d'effectuer des aménagements dans l'organisation, toujours dans le souci d'améliorer le bon déroulement de ce service, et demande à faire un bilan avant la fin du mois.

○ **Permanences inscriptions restaurant et transport scolaire**

Mme BONNEFOY rappelle que les permanences se tiendront en mairie du 16 au 27 juin, du lundi au vendredi, de 8H00 à 17H00 sans interruption. Cette permanence sera délocalisée le lundi 30 juin et le mardi 1^{er} juillet à l'école de Malmont, de 16H00 à 18H00, uniquement pour le restaurant scolaire.

○ **Construction école élémentaire**

Mme BONNEFOY informe que les travaux se déroulent comme prévu. Les revêtements de façades doivent être effectués prochainement. Une fuite en toiture sur une noue arrière perdure, le nécessaire doit être fait dans les prochains jours. Des dalles de béton désactivé du chemin piétonnier ont été cassées durant une manœuvre d'engins, l'entreprise concernée doit remettre en état. La plâtrerie-peinture de la zone 1 est pratiquement terminée. Les plafonds suspendus sont en cours d'installation et les carrelages devraient débiter à partir du 16 juin. Les luminaires devraient être posés à la suite. Le chauffage de la zone 2 doit être mis en chauffe cette semaine.

- **Rythmes scolaires**

Dans le cadre de la mise en place des rythmes scolaires et suite aux différentes réunions, une rencontre est prévue avec les directeurs d'établissement et la Communauté de Communes le lundi 16 juin pour valider les conventions.

- **Kermesses**

Mme BONNEFOY annonce que les kermesses des écoles publiques de St-Just (17H30 à l'école maternelle) et de l'école de Malmont (16H30 au stade de Malmont) auront lieu ce vendredi 13 juin. La kermesse de l'école Don Bosco aura lieu le samedi 21 juin, à 18H00, au Gymnase N°1.

- **Famille-Jeunesse et CISPD**

Mme BONNEFOY informe que la commission Famille-Jeunesse de la Communauté de Communes Loire-Semène se réunira le 17 juin et que la Commission CISPD se réunira le 24 juin.

Elle informe que les jeunes de l'E.J.C. de St-Just-Malmont ont mené un projet pour l'embellissement de la commune, avec l'installation sur les massifs de fleurs d'instruments de musique confectionnés à partir de matériaux de récupération. Ceux-ci seront installés par les services techniques prochainement.

- **Communication**

- **Bulletin municipal**

Mme COLOMB informe que la Trame N°29 vient d'être distribuée avec une publicité pour la fête d'été organisée par le Comité des Fêtes et un récapitulatif des manifestations organisées sur la commune de juin à septembre.

- **Numérotation voirie**

Mme COLOMB informe qu'une commission spéciale, composée de 6 membres, a été mise en place dans le cadre de la numérotation de voirie de la Chamarèche. Elle se réunira le 18 juin prochain à 18H30.

- **Logo et site internet**

Dans l'optique d'une signalétique de qualité, Mme COLOMB informe que la commission Communication va travailler sur un nouveau logo qui permettra par la suite la refonte du site internet de la commune.

- **Personnel Communal**

M. FRANÇON informe que la commission s'est réunie le 27 mai dernier. Il précise que certains points ont déjà été évoqués dans le point N°9 de l'ordre du jour du conseil municipal et relate les autres points traités lors de cette réunion.

- **Recensement complémentaire 2015-2016**

Il précise qu'il a été répondu à cette enquête sur les besoins de la collectivité en termes de concours. La commune n'a pas de besoins particuliers.

- **Temps partiel Isabelle MICHEL**

M. FRANÇON informe que Mme Isabelle MICHEL a effectué une demande de reconduction de temps partiel à 80 %. Il précise que la commission a émis un avis favorable et indique que les conditions restent à lui préciser.

- **Titularisation Marie-Pierre CHAPELLON**

Il informe que la commission a émis un avis favorable à la titularisation de Mme Marie-Pierre CHAPELLON qui donne entière satisfaction.

○ **Emplois saisonniers**

M. FRANÇON rappelle que depuis un certain nombre d'année, la collectivité a fait le choix de favoriser les emplois aidés, plutôt que les emplois d'été qui commencent seulement à être formés au moment de leur départ.

○ **Visites médicales**

Il indique qu'une fois de plus, la collectivité va relancer le Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Haute-Loire pour les problèmes de visite médicale, car la majorité des agents n'ont pas eu de visite médicale depuis plus de cinq ans, faute de médecin.

○ **Formations**

M. FRANÇON constate que l'engouement pour les formations s'est développé ces dernières années, notamment grâce à la décentralisation des cessions de formation sur le secteur.

○ **Document unique**

Il informe que le document unique d'évaluation des risques professionnels sera mis à jour prochainement, en collaboration avec l'assistant de prévention de la collectivité, en intégrant notamment toutes formations qui ont été suivies par les agents, et en programmant de nouvelles formations, afin de limiter les risques auxquels les agents peuvent être exposés et qui peuvent engendrer des arrêts de travail douloureux pour les agents et coûteux pour la collectivité.

○ **Accessibilité**

M. FRANÇON rappelle que M. Pierre-André GUINAMAND, handicapé physique, a été accueilli au service administratif pendant deux semaines pour une étude sur l'accessibilité sur la commune, dans le cadre de la réglementation applicable en 2015. Il a donc apporté son expérience dans ce domaine spécifique.

○ **Entretiens individuels**

Il informe enfin que les entretiens individuels pour les agents de la collectivité seront organisés au cours de l'année de la manière suivante :

- écoles et cantine : en juin
- service administratif : en septembre
- service technique : en octobre

- **Syndicats des Eaux**

M. FRANÇON informe que Joseph CHAMPAVERT a été élu président du Syndicat des Eaux de la Semène et que Dominique FREYSSENET a été élu président du Syndicat des Eaux Loire-Lignon.

- **Affaires Sociales**

Mme PRADIER rappelle que le repas des seniors s'est déroulé le lundi 28 avril, dans une ambiance très conviviale, avec 210 convives.

Elle informe que la commission s'est réunie le 14 mai dernier pour la mise en place du C.C.A.S.

- **Animation/Culture**

Mme PRADIER précise qu'elle s'est rendue en sous-préfecture d'Yssingaux concernant le dossier sécurité pour la mise en place de l'animation « Stock-car », dans le cadre de la fête d'été organisée par le Comité des Fête le dimanche 15 juin.

Elle informe que la commission s'est réunie dernièrement pour la préparation de la fête de la musique, en collaboration avec tous les participants (musiciens, sou des écoles, crèche, commerçants), avec un programme complet indiqué dans le récapitulatif des manifestations. Une ébauche de la saison culturelle 2014-2015 est également en préparation.

Enfin, Mme PRADIER indique qu'une exposition d'incrustation de tissus, présentée par Mme Janine RASCLE, se tient tout le mois en salle du conseil.

- **Travaux**

M. ROUCHON indique que le bureau d'études CHANUT a été retenu dans le cadre du programme de voirie 2014. Il précise que les travaux débuteront en septembre.

Il informe que les plantations de fleurs sont terminées, et précise qu'en raison des fortes chaleurs cela demande beaucoup d'entretien, notamment pour l'arrosage. Il indique aussi que trois massifs supplémentaires ont été créés cette année (rue des AFN/rue du 8 Mai, rue du 8 Mai/rue Pasteur, et route du Fau).

Mme DEFOUR demande si la croix à l'entrée de la Chamarèche pouvait bénéficier d'un fleurissement.

M. ROUCHON répond que le nécessaire sera fait prochainement.

Il indique que les travaux d'entretien et de maintenance se poursuivent dans les bâtiments, sur les stades et dans les rues.

M. ROUCHON informe que la salle du conseil va prochainement être équipée d'un meuble d'angle afin de ranger les dossiers, ainsi que le matériel de sonorisation et d'enregistrement.

Il informe que la commission communautaire des Travaux s'est réunie dernièrement. Il a notamment été évoqué le dossier de l'élargissement de la route communautaire au niveau du futur centre de secours pour permettre la création d'une voie supplémentaire pour la sortie des véhicules de secours ; de même que la purge d'une partie de voirie sur la Z.A. La Garnasse vers les établissements ROUSSON.

- **Syndicat d'Energies de la Haute-Loire**

M. ROUCHON informe qu'il a participé dernièrement au Conseil d'Administration de ce syndicat à Blavozy, pour lequel il a été élu délégué de la Communauté de Communes.

- **Vie Associative/Sports**

Mme FOULTIER rappelle que le défibrillateur a été installé sous les arcades de la mairie pour accès à tous. Elle informe que toutes les associations seront invitées prochainement à une formation pour la bonne utilisation de cet appareil.

Elle informe qu'une réunion sera organisée début juillet avec les associations pour la préparation du forum des associations et l'élaboration du planning d'occupation des gymnases et terrains de foot pour la saison 2014-2015.

Mme FOULTIER rappelle que cette fin de saison est très dynamique, notamment en nombre de manifestations organisées par les associations et remercie par avance les conseillers municipaux pour leur participation à ces manifestations diverses.

Elle informe enfin qu'elle a participé le 10 juin dernier, avec Mme COLOMB, à la réunion du Conseil d'Administration de l'association MUSICA'LS lors de laquelle un bilan de l'année a été dressé. L'association compte 251 membres, dont 116 à Aurec, 58 à St-Didier et 75 à St-Just, ce qui représente 85 % d'élèves résidant sur le territoire communautaire, avec une constante augmentation. L'association comprend également 16 professeurs de musique, ainsi qu'une intervenante en milieu scolaire qui travaille avec 18 classes sur l'ensemble de la Communauté de Communes.

Mme FOULTIER rappelle également qu'un concert sera organisé le samedi 28 juin, au Gymnase N°1 de St-Just-Malmont, avec la participation de 200 musiciens et chanteurs, et près de 450 spectateurs.

Mme COLOMB ajoute qu'en plus des subventions du Conseil Général de la Haute-Loire et la Communauté de Communes Loire-Semène, et des cotisations des familles, l'association lance une souscription à lots afin de financer ses activités.

- **Urbanisme**

M. TONSON informe que l'extension du cimetière communal se fera en deux phases : une 1^{ère} phase ferme (90 000 €), comprenant la clôture de l'ensemble, et une 2^{ème} phase conditionnelle (250 000 €), concernant les parkings et la moitié du projet d'extension, avec une batterie de caveaux, des longrines pour l'intégration de tombes, ainsi que le columbarium.

Il indique que les travaux pourraient débiter d'ici à la fin de l'année.

Il informe également qu'il va falloir étudier à nouveau le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) afin de l'adapter aux réalités quotidiennes et se mettre en phase avec la loi ALUR.

M. TONSON précise qu'il a participé dernièrement, en qualité de représentant de la Communauté de Communes Loire-Semène pour le S.C.O.T. (Schéma de COhérence Territoriale), à une réunion du Pays de la Jeune Loire et ses rivières. Il précise que le SCOT est très important car ce document régit l'urbanisme sur le territoire du Pays et indique que le P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme) de la commune doit s'y conformer.

Il indique également qu'un Schéma Régional de Cohérence Ecologique, qui sera intégré au SCOT, a été élaboré au niveau de la région et précise qu'il comporte quelques invraisemblances. C'est pourquoi il convient d'être vigilant sur ces dossiers et réagir rapidement au niveau du Pays afin de ne pas être impacté au niveau du PLU.

M. Le Maire précise qu'il est important de relever l'importance de ces schémas et précise qu'un avis défavorable a été émis en séance du Conseil Communautaire du 3 juin dernier sur ce schéma de cohérence écologique, de même que pour le classement de nos zones humides proposé par le Conseil Général de la Loire qui comportent des anomalies, dans l'attente d'explications plus précises.

- **Centre de Secours**

M. Le Maire précise qu'il est en voie de finalisation, avec les enrobés qui sont faits. Il reste quelques travaux de finition intérieure. Le bâtiment devrait être réceptionné au début du mois de juillet pour ensuite prévoir l'emménagement par les sapeurs-pompiers.

- **Rythmes scolaires**

M. Le Maire rappelle que suite à l'assouplissement de cette réforme par décret du 7 mai dernier, il y avait possibilité de regrouper les temps péri-éducatifs sur une demi-journée, à savoir le vendredi après-midi. Une enquête au niveau communautaire a été envoyée aux familles, il en ressort une forte majorité pour le regroupement le vendredi après-midi.

Les enseignants, quant à eux, ont jugé ce regroupement non conforme à l'intérêt de l'enfant, notamment au niveau du rythme chrono-biologique, car le rallongement du week-end peut entraîner un décrochage de certains élèves.

Après discussion avec les représentants de parents d'élèves élus, il a été trouvé un consensus. Il confirme donc que la formule des $\frac{3}{4}$ d'heures par jour de temps péri-éducatif a été retenue. Il explique aussi que cela implique le recrutement d'un nombre important de personnel sur une courte plage horaire dans la journée.

M. Le Maire informe que jeudi dernier, une réunion sur les rythmes scolaires a été organisée sur la commune afin de répondre aux questions des familles sur l'aménagement des rythmes scolaires pour lever certaines inquiétudes et rassurer les parents.

Il indique enfin que pour les écoles privées, qui ont fait le choix de ne pas passer à la semaine de quatre jours et demi, et dont les élèves n'auront pas école le mercredi matin, demi-journée considérée désormais comme un temps scolaire par Loire-Semène, il a été trouvé une solution pour les familles qui n'ont pas trouvé d'autres possibilités de garde pour leurs enfants.

M. Le Maire précise qu'il sera proposé un accueil le mercredi matin, de 7H30 à 11H30, pour un coût de 13 à 16 € par enfant (coût réel en fonction du nombre d'enfants inscrits, sans tenir compte des charges fixes). Les dossiers d'inscription devront être envoyés avant le 4 juillet.

- **Rond-point des Grangers**

M. Le Maire rappelle que les travaux d'aménagement du rond-point sont terminés et félicite « l'artiste » pour sa création. Il indique qu'il s'agit d'un outil de communication formidable sur un axe fréquenté par 10 000 véhicules/jour.

- **Mariage Carole CLUZEL**

M. Le Maire rappelle que le samedi 28 juin, il aura le plaisir d'accueillir dans cette même salle une foule importante et d'officier pour le mariage de Carole CLUZEL, Conseillère Municipale, et Joris GRAIL, jeune sapeur-pompier volontaire et pilier du Centre de Secours. Il demande à l'ensemble des conseillers municipaux de bien vouloir être présents ce jour-là.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Le Maire lève la séance à 20H50.

Frédéric GIRODET		Carole CLUZEL	
Odile PRADIER		André MOLLE	
Jacques ROUCHON		Arlette VIOZAT	
Christine BONNEFOY		Thierry DESOLME	
Daniel TONSON		Stéphanie DEFOUR	
Marguerite FOULTIER		Jean-Jacques SAMUEL	
Patrice FRANÇON		Jérôme PICHOT	
Dominique COLOMB		Pauline JOUSSERAND-TOURON	
M.-Françoise SOUBEYRAN		Joël AUROUZE	
Philippe DUTEL		Dominique ASTIER-COURBON	
Maryline MOUNIER		Bernard ROUCHON	
Alain MONDON		Camille FANGET	
Chrystelle GASSMANN		Louis BESSON	
Jean FOURNEL			